

Pour vous abonner à la Lettre
Entreprises & Défense [LIEN](#)

Repères

Haut encadrement du ministère

Militaires

Secrétaire général, directeur général, directeur administration centrale: 29
Chef de service: 7
Sous-directeur: 4

Civils

Secrétaire général, directeur général, directeur administration centrale: 11
Chef de service: 8
Sous-directeur: 30

Comparaison femmes/hommes des rémunérations mensuelles nettes

Militaires

Femmes: 1.921 €

Hommes: 2.028 €

Civils

Femmes: 2.107 €

Hommes: 2.483 €

Montant moyen des primes

Officiers: 2.564 €

Sous-officiers: 1.253 €

Militaires du rang: 826 €

Durée moyenne de la formation initiale

Officiers: 160,5 jours

Sous-officiers: 129,8

Militaires du rang: 79,6

Age moyen de départ à la retraite des militaires

Officiers: 52,2 ans

Sous-officiers: 45 ans

Militaires du rang: 35,1 ans

Age moyen de départ à la retraite du personnel civil

Cat. A: 62,3 ans

Cat. B: 62,2 ans

Cat. C: 61,8 ans

Sources: ministère des Armées et rapports parlementaires.

Trois questions au...

Vice-amiral d'escadre Arnaud Coustillière

Directeur général des systèmes d'information et de communication
du ministère des Armées



Pouvez-vous nous présenter la DGSIC et ses missions ?

La direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSIC) a été créée en 2006. Elle répondait à la nécessité de mutualisation et de création d'un outil de cohérence, facilitant l'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information et de communication du ministère. Elle élabore, en lien avec le chef d'état-major des armées, le délégué général de l'armement et le secrétaire général pour l'administration, la politique ministérielle en matière de numérique et de SIC.

Le positionnement transverse de la DGSIC en fait un témoin et un acteur privilégié de la place prépondérante prise par le numérique dans toutes les organisations, publiques ou privées. Cette révolution est un moteur de transformation puissant pour l'administration et ses mécanismes de prise de décision: rupture des usages, hiérarchie horizontale, travail en plateforme, accélération des processus, etc. Le numérique comme espace, au même titre que le milieu terrestre, aérien ou marin, est régi par des règles qui lui sont propres. C'est un monde fluide où l'agilité et la rapidité d'adaptation sont indispensables. Nous sommes au début de cette révolution.

Mais les évolutions technologiques seules ne font pas tout. Elles doivent s'accompagner d'un changement culturel. C'est la priorité de notre ministre, concrétisée dans le document « Ambition Numérique » qu'elle a approuvé fin 2017, et décliné dans un Schéma Directeur. Il intègre la réalité des théâtres d'opérations, le quotidien du personnel et les citoyens utilisateurs des services du ministère (hôpitaux militaires, journées citoyennes, etc.).

Dans cet environnement de révolution numérique, quelles sont les priorités auxquelles doit faire face la DGSIC ?

Plusieurs axes ressortent de ma lettre de mission. Je dois en premier lieu mettre en œuvre une autorité fonctionnelle élargie pour consolider la gouvernance des SIC du ministère, notamment pour la coordination des ressources. Second axe à ma charge, assurer la montée en puissance de la future direction générale des systèmes d'information et du numérique (DGNUM) et son positionnement en tant que chef d'orchestre de la transformation numérique du ministère. Cette mission, assimilable à celle d'un « DSI groupe » permettra d'accompagner les actions concrètes et foisonnantes déjà présentes au sein du ministère: « Big Data » au service des opérations, études de la direction générale de l'armement sur l'intelligence artificielle (programme ARTEMIS) dématérialisation des processus d'achat (secrétariat général pour l'administration) portail unique de soutien Euréka du service du commissariat des armées (SCA) projet « Défense Plateforme » etc. Enfin, je dois consolider l'évolution de l'Intranet du ministère, Intradef, pour l'amener à un niveau de résilience et de sécurité compatible avec les évolutions technologiques liées à la transformation numérique. Ce mouvement est en cohérence avec la démarche « Action Publique 2022 » initiée par le Premier ministre et portée par le Secrétariat d'État au numérique.

Quels sont les liens de la DGSIC avec le monde de l'entreprise ?

Notre transformation est menée dans un esprit d'ouverture envers l'écosystème numérique afin de nourrir nos réflexions, rendre plus agile nos pratiques et en injecter de nouvelles. Les entreprises sont précurseurs sur de nombreux plans (hackathon, start-up, « FabLab » Internet des objets...) et nous avons en commun de nombreuses problématiques: gestion du « legacy » informatique, dématérialisation des relations, recherche des talents numériques, automatisation des fonctions récurrentes au profit de la valeur ajoutée, etc. Il est donc indispensable pour le ministère de tirer profit des compétences du domaine civil, mais également d'échanger au travers de rencontres régulières et de cercles de réflexions. C'est l'objectif du Cercle Défense Connect, lieu de discussion entre les hauts responsables du ministère et les membres de grandes entreprises menant leur transformation numérique.

Partenaire 2018



www.groupe-uneo.fr
<https://fr-fr.facebook.com/mutuelleUneo/>

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre des Armées. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.

Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2018 [LIEN](#)

Infos

Test de connaissance du secret

Vous occupez un poste sensible au sein du ministère des Armées, ou d'une entreprise travaillant pour celui-ci ? Vous serez habilité prochainement ou vous venez de l'être ? Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) met à la disposition des utilisateurs du secret de la défense nationale un outil visant à consolider une culture de la protection des informations classifiées.



Cet outil est utilisable sur ordinateur ainsi que sur téléphone portable. Il propose un questionnaire à choix multiple, une correction explicative après chaque réponse, ainsi qu'un bilan. 20 questions sont posées de manière aléatoire sur une base de 200 questions. Ce test dure 5 minutes et peut être effectué plusieurs fois. Pour l'effectuer en ligne : <http://tcs.sgdsn.gouv.fr/>

Vous soutenez le don de sang pour les militaires blessés ? Montrez-le!!!

Vous soutenez le don de sang pour les militaires blessés ? Que vous soyez donneur ou non, l'Association des entreprises partenaires de la Défense vous propose de le montrer d'une manière très concrète en insérant une carte de soutien dans la signature de votre

messagerie électronique. Comment faire ?

- Ouvrez la carte de soutien au format jpg [LIEN](#)
 - Enregistrez-la sur le bureau de votre ordinateur en faisant « clic à droite » avec votre souris.
 - Allez dans la partie « signatures » de votre messagerie et insérez la carte dans votre signature.
 - Diffusez des mails...
- Si vous utilisez une messagerie professionnelle, n'oubliez pas de vérifier que votre règlement intérieur autorise une telle action.



Grand angle



Fonds d'investissement Definvest



Créé en novembre 2017, le fonds d'investissement Definvest a comme souscripteur unique la direction générale de l'armement (DGA) et s'appuie sur l'expertise de Bpifrance pour sa gestion.

Definvest est doté de 50 millions d'euros pour investir des « tickets » de 500.000 € à 5 m€ dans des tours de table nécessairement en co-investissement avec des capitaux privés. Il a été créé avant tout pour fournir une solution capitalistique française afin d'éviter le rachat de nos « pépites » par des étrangers¹.

Le fonds investira également dans les sociétés porteuses d'un projet de croissance lui permettant de garantir leur pérennité sur le long terme. Definvest n'est pas destiné à l'ensemble de la base industrielle et technologique de la défense (BITD) mais s'adresse uniquement aux PME jugées « stratégiques » par la DGA. Il s'agit tout d'abord des PME critiques dans le domaine de la « supply chain » des programmes en cours qu'il serait extrêmement difficile de substituer en cas de faillite, ou de rachat par des fonds étrangers. Les « start-up » et PME dont la technologie en cours de développement représente potentiellement une rupture majeure pour les systèmes d'arme futurs pourront également être éligibles à l'intervention du fonds.

Definvest est capable d'intervenir à toutes les étapes de l'investissement, du capital-risque au capital développement et transmission, à l'exception des situations de retournement. Ces dernières seront plutôt l'occasion de procéder à de la consolidation sectorielle afin de créer des ETI françaises « championnes de demain ».

Une dualité des produits, une diversification à l'export et un équilibre entre les carnets de commandes public et privé seront recherchés pour une croissance dynamique et une résilience plus forte des sociétés dans lesquelles le fonds investira.

1) « Enfin, pour préserver les entreprises françaises porteuses de savoir-faire et de pépites technologiques faisant l'objet d'une démarche de rachat par des fonds étrangers, le développement d'un capital dédié est une nécessité. La création d'un fonds national d'investissement de défense, annoncée en mai 2017, y contribue, en complément d'une démarche globale de protection du potentiel scientifique et technique (PPST) » (*Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* 2017).

Protection du potentiel scientifique et technique (PPST) :



Géré par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) ce dispositif à la fois simple et puissant, particulièrement adapté aux PME qui travaillent avec la défense, s'appuie sur la création de zones à régime restrictif (ZRR) dont l'accès est réglementé, ainsi que sur la mise en place d'une politique de sécurité des systèmes d'information basée sur les préconisations de l'ANSSI. Pour télécharger la Fiche Entreprises Défense (FED) le présentant [LIEN](#)

Membres du Comité d'honneur: Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey



Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2018 avec le soutien de la mutuelle Unéo.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
Rédacteur en chef : Pascaline Abidini.
Comité de rédaction : Pascaline Abidini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.
Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
ISSN 2114-7019
Tous droits réservés.
Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr